

ODD

2018 – 2028 : Une nouvelle décennie d'action consacrée à l'eau

Le 21 décembre 2016, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la résolution (A/RES/71/222) « Décennie internationale d'action sur le thème L'eau et le développement durable (2018 – 2028) ». Initiée par le Tadjikistan, la Décennie vise à fournir un cadre international de coordination et de promotion en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous à l'horizon 2030. La résolution propose également le lancement d'un dialogue pour améliorer la gouvernance des questions d'eau au niveau des Nations Unies.

UN BILAN POSITIF DE LA DÉCENNIE POUR L'EAU 2005-2015

Cette nouvelle décennie fait suite à la décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » 2005 – 2015, durant laquelle d'importants progrès ont été accomplis pour l'accès à l'eau et à l'assainissement. Selon le bilan du Secrétaire Général des Nations Unies « *aucune autre période de dix ans dans l'histoire des Nations Unies n'a connu autant d'activités et de réalisations liées à l'eau* ».

Le bilan fait notamment état d'avancées significatives en ce qui concerne la coopération et la mise en place de projets dans le domaine, de nombreuses initiatives régionales, l'engagement des femmes, les campagnes et la sensibilisation aux problématiques de l'eau et de l'assainissement. Parmi les temps forts : l'Année 2008 de l'assainissement, l'Année 2013 de la coopération dans le domaine de l'eau, la reconnaissance des droits humains à l'eau potable et à l'assainissement par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2010, l'inclusion d'un objectif dédié dans les nouveaux ODD en 2015...

LES OBJECTIFS DE LA NOUVELLE DÉCENNIE POUR L'EAU 2018-2028

Toutefois, de nombreux défis restent à relever pour atteindre les Objectifs fixés par l'Agenda 2030. Avec l'adoption de cette nouvelle résolution, la communauté internationale renouvelle son engagement en faveur de la concrétisation des Objectifs du Développement Durable liés à l'eau.

L'Assemblée Générale a défini trois objectifs principaux pour la décennie pour l'eau et le développement durable :

1. Promouvoir le développement durable et la gestion intégrée des ressources en eau à des fins sociales, économiques et environnementales
2. Mettre en œuvre et promouvoir des projets et programmes dans le domaine de l'eau
3. Renforcer la coopération et les partenariats pour atteindre les objectifs internationaux pour l'eau, dont ceux de l'Agenda 2030.

Pour atteindre ces objectifs, l'Assemblée Générale des Nations Unies met l'accent sur les moyens suivants :

- ➡ Améliorer la production, la diffusion et le partage de connaissances, ainsi que les échanges de bonnes pratiques
- ➡ Poursuivre les activités de plaidoyer, de mise en réseau, de promotion des actions et de

partenariats des différents acteurs dans le domaine

- ➔ Renforcer les actions de communication à différents niveaux pour la mise en œuvre des objectifs liés à l'eau.

La résolution invite le Secrétaire général, avec l'appui de UN-Water, à prendre les mesures appropriées, dans la limite des ressources existantes, pour planifier et organiser les activités de la Décennie aux niveaux mondial, régional et national.

UNE RÉFLEXION À MENER SUR LA GOUVERNANCE « ONUSIENNE » DE L'EAU

Outre la proclamation de la nouvelle Décennie, la résolution A/RES/71/222 demande au Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies d'organiser un dialogue de travail autour de « *l'amélioration de la coordination et de l'intégration du travail des Nations Unies sur les objectifs et les cibles liés à l'eau* » (paragraphe 12). Ce dialogue devra être organisé lors de la 71^{ème} session de l'AG des Nations Unies, c'est-à-dire d'ici septembre 2017.

Il s'agit d'une requête issue de 6 pays européens, réunis au sein d'un « core group », qui souhaitent impulser une réflexion pour la création d'un comité intergouvernemental de l'eau au niveau des Nations Unies, qui serait chargé d'assurer le suivi des questions d'eau dans l'Agenda 2030.

La résolution prévoit que le dialogue sera « *ad hoc, informel, ouvert et inclusif, interactif, avec la participation des pays, organisations internationales et régionales pertinentes, les entités de l'ONU pertinentes, UN-Water et d'autres parties prenantes* ». Le Président de l'AG des Nations Unies est chargé de nommer 2 co-modérateurs (l'un issu d'un pays développé, l'autre d'un pays en développement) et de préparer la note de concept des dialogues.

POUR ALLER PLUS LOIN :&NBSP;

- ➔ Voir le draft de la [Résolution des Nations Unies pour la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau pour le développement durable » \(2018-2028\)](#)
- ➔ Pour plus d'information sur la décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005 – 2015) voir la [page spéciale des Nations Unies](#).